

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 23 juin 2008**

CG 08/4<sup>ème</sup>/I-06

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT  
DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX**

—

**COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

—

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2007 du SATESE, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **72 196,92 €** se décomposant comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Recettes	.....	32 456,73 €
Dépenses	.....	11 557,50 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>.....</b>	<b>20 899,23 €</b>

**FONCTIONNEMENT**

Recettes	.....	690 446,64€
Dépenses	.....	639 148,95 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>.....</b>	<b>51 297,69 €</b>

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2007 du SATESE, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 20 899,23 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
- le résultat global de fonctionnement de 51 297,69 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement .



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le compte administratif 2007 du SATESE, lequel fait apparaître un excédent global de 72 196,92 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;
- Affecte les résultats comme suit :
  - l'excédent d'investissement de 20 899,23 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
  - le résultat global de fonctionnement de 51 297,69 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement .

Adopté à l'unanimité.

Le Président,